

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 155

présenté par

M. Reiss

ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 6 les deux alinéas suivants :

« a) À la première phrase du I, les mots : « deux régions contiguës » sont remplacés par les mots : « une région, lorsqu'ils sont limitrophes, » ;

« a bis) À la fin de la même phrase, les mots : « d'une région qui lui est limitrophe » sont remplacés par les mots : « de la région concernée. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.